

Via Guisane - réunion de concertation Briançon, le 4 avril 2019

- Compte-Rendu -

Déroulé

- Mot d'accueil de Francine Daerden, adjointe au Maire de Briançon
- Présentation de la démarche de concertation, Sylvie Dao-Lena, Présidente du SIVM de Serre-Chevalier
- Présentation du projet dans sa globalité
- Travaux par table (thèmes : Faciliter les déplacements (inter-connexions, stationnement...) ; tracé du projet à Briançon)

Mot d'accueil

Francine Daerden ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et en invitant au dialogue sur le projet de « Via Guisane ». Elle précise que d'autres projets du même type sont à l'étude (vallée de la Clarée, Via Durance, Cervières, Villard Saint-Pancrace) et pourraient à terme permettre un maillage du département en voies douces qu'elle appelle de ses vœux.

Présentation de la démarche de concertation

Mme Sylvie Dao-Lena, Présidente du SIVM de Serre-Chevalier, se félicite de la bonne participation du public à l'occasion de cette réunion comme des précédentes. Elle invite les personnes présentes à poser toutes les questions qu'ils peuvent se poser quant au projet de Via-Guisane et à exprimer leurs remarques. Mme Dao-Lena rappelle que **l'objectif de la concertation est d'aider les élus à prendre des décisions les plus pertinentes possibles pour le territoire et ses habitants**. Le projet vise à proposer un itinéraire bien identifié du Casset à Briançon pour canaliser une fréquentation relativement diffuse aujourd'hui. Par rapport au projet de 2014, elle souligne certaines évolutions : la concertation dans le cadre de laquelle est défini le projet ; les variantes proposées au niveau des tracés et entre lesquelles le public est appelé à se faire connaître ses préférences ; le **changement de statut** vers une voie douce moins contraignante. Elle présente les **deux philosophies** que la Via-Guisane peut revêtir en fonction du tracé qui sera retenu, un tracé champêtre tourné vers la promenade qui évite les centres stations ; un tracé qui traverse les centres stations et rend également possible les déplacements du quotidien vers les commerces et les différentes activités. Le **coût du projet** est estimé aujourd'hui entre 5 et 7 millions d'euros. Il sera affiné une fois le tracé retenu et les aménagements à construire déterminés de façon précise. D'une façon générale, le passage sur des voiries ou des terrains communaux est recherché pour limiter les coûts du projet. Elle invite les participants à **remplir le questionnaire en ligne** et à le faire remplir autour d'eux, notamment par des vacanciers, pour mieux connaître leurs attentes et observations quant au projet.

Aurélien Rateau (Eclectic Experience) apporte quelques compléments sur l'historique du projet et les modalités de concertation : **4 réunions publiques** seront organisées, un **site internet** recueille les avis du public à l'aide d'un **questionnaire**.

La concertation s'articule autour de 4 séries de questions :

- Qui empruntera la voie ? Pour y faire quoi : se promener, accéder aux commerces... ? Comment : à pied, à vélo... ?
- Quel tracé retenir, afin de répondre aux attentes des usagers tout en minimisant les impacts sur la faune, la flore, le paysage, ainsi que le coût du projet ?
- Comment concilier les différents usages (promenade, usages agricoles, riverains, économiques, sportifs...) ? Quelle réglementation envisager ?
- Quel patrimoine valoriser ? Quels équipements proposer ? Comment relier la Via Guisane aux autres cheminements existants ? Avec quelle signalétique ?

A l'issue de la concertation, les élus du SIVM et de Briançon affineront le projet au regard des enseignements de la phase de dialogue avec le public. Une enquête publique sera lancée, probablement à l'automne 2019.

Présentation du projet dans sa globalité

Aurélien Rateau précise les objectifs et caractéristiques du projet (voir supports de présentation pp. 13-15) et décrit le tracé (voir supports pp. 16-27).

Laëtitia Vandeportal, atelier Azimuts, présente différents exemples d'aménagements, en forêt, en bord de Guisane ou en milieu urbain (voir supports pp. 28-29).

Le public fait part de plusieurs réactions.

Une habitante du territoire fait part de son intérêt pour le projet. Elle estime par ailleurs que la cohabitation entre piétons et cyclistes se passe en général bien mais s'inquiète de la présence de véhicules motorisés. Elle demande par ailleurs le type de revêtement prévu sur les différentes sections de la Via Guisane.

Mme Daerden rappelle qu'il n'est pas question d'autoriser largement les véhicules motorisés à utiliser la voie mais seulement de **permettre par une réglementation adaptée à certains riverains et véhicules agricoles de traverser ou d'emprunter la Via-Guisane** pour accéder à leurs parcelles.

Une personne demande si les vélos à assistance électrique seront autorisés sur la Via Guisane. Aurélien Rateau répond que les **vélos à assistance électrique** sont autorisés aujourd'hui sur les voies douces en France. D'une façon générale, le développement de la mobilité électrique sur les voies douces est suivi avec beaucoup d'attention par les autorités pour l'accompagner dans de bonnes conditions.

Un représentant de l'association Mobilidées indique que cette association travaille à réactiver la partie haute-alpine du schéma régional des voies cyclables et notamment sur un **projet de voie cyclable entre Sisteron et Monétier-les-Bains**. Il précise qu'il cherche à identifier les synergies potentielles entre ce projet et la Via Guisane, notamment sur l'itinéraire en commun.

Un moniteur VTT indique qu'il accompagne des groupes en **VTT quatre roues électriques** notamment pour des personnes handicapées et qu'il est souvent gêné par les plots chargés d'empêcher l'accès aux véhicules motorisés. Il demande si le chemin sera damé ou déneigé l'hiver. Mme Dao-Lena indique que la contrainte liée aux plots et aux chicanes a déjà été évoquée pour les vélos tirant une remorque. Elle estime qu'il faudra **trouver une solution pour limiter les vitesses et les accès aux véhicules non autorisés sans pour autant entraver les déplacements** de ces types de véhicules. Par ailleurs, le chemin sera damé l'hiver. Enfin, le revêtement sera de type stabilisé. Il ne permettra pas un usage par les vélos de route. Mme Dao-Lena indique qu'elle a eu confirmation qu'un plan départemental des pistes cyclables d'accès aux grands cols serait mis en place par le Département, notamment pour les vélos de route qui grimpent les cols.

Un habitant de Briançon indique qu'une partie importante de l'itinéraire longe la ligne électrique moyenne tension La Salle - Le Casset. Il demande confirmation de son démontage prochain. Mme Dao-Léna confirme que RTE s'est engagé à démonter cette ligne.

Une habitante de Puy-Saint-Pierre demande que les **mobiliers de stationnement** permettent d'accrocher les vélos dans de bonnes conditions (pas seulement la roue avant), notamment à proximité des sites commerçants et de loisirs. Mme Dao-Léna précise qu'elle souhaite un mobilier harmonisé sur l'ensemble des voies douces en réflexion sur le territoire et qu'un groupe de travail réfléchit sur le sujet au niveau de la communauté de communes.

Un habitant de Briançon demande des précisions sur le tracé à Briançon notamment quant à la rive de la Guisane qui sera empruntée (Aurélien Rateau lui répond que la Via Guisane se situera en rive gauche de la Guisane jusqu'au Pont Carles sur le territoire de Saint-Chaffrey) et estime que ce tracé va se heurter aux réticences d'une association propriétaire de terrains à Briançon. Il demande **comment les éventuels différends entre des propriétaires et la collectivité vont trouver une solution**. Aurélien Rateau répond que les réunions publiques sont un premier moment d'échange notamment avec les propriétaires, avant l'enquête publique puis la procédure conduisant à des éventuelles expropriations. Il précise qu'un courrier a été adressé par la Ville de Briançon à l'association pour proposer une première discussion. Enfin, l'habitant de Briançon estime que l'accès motorisés aux propriétaires riverains devra être restreint aux seuls exploitants de terrains, sous peine de voir un flux important de véhicules l'emprunter.

Une personne demande si les **vélos tout chemin (VTC)** pourront pratiquer la Via Guisane. Aurélien Rateau lui répond que le revêtement de la Via Guisane la rendra praticable par les VTT et les VTC. Les vélos de route préféreront quant à eux les revêtements routiers plus adaptés.

Une personne demande **si les bus pourront embarquer des vélos** pour des personnes souhaitant rejoindre la Via Guisane. Mme Daerden précise que cela n'est pas prévu dans le cadre de la délégation de service public actuelle de la ville de Briançon. La Directrice des transports urbains de Briançon précise que l'administration n'a pas donné son accord aux portes vélos à l'extérieur des bus et qu'accueillir les vélos à l'intérieur des bus demanderait de condamner un quart à un tiers de l'espace dans chaque véhicule.

Mme Michel, conseillère départementale, confirme que **l'aménagement d'une piste cyclable vers le col du Lautaret** est bien prévu par le Département. Elle rappelle que les VTT peuvent également rouler vite sur les chemins et qu'il faudra veiller au partage de la voie entre les différentes pratiques estivales et hivernales.

Un habitant de Briançon demande si **une limitation de vitesse** a été prévue. Aurélien Rateau mentionne une suggestion faite précédemment qui consiste à mettre en place des politiques différentes en fonction des sections de la Via Guisane : limitation aux abords des villages où la fréquentation familiale sera la plus importante et plus de souplesse entre les villages.

Un représentant de l'association Mobilidées s'inquiète du fait **que les tracteurs puissent dégrader le chemin**. Sylvain Gruzza, bureau d'étude technique MG Concept, rappelle que le chemin aura une structure qui en assurera la solidité et qu'un budget devra être dédié à l'entretien du terrain et qu'il sera lié aux intempéries, à la neige, au pâturage et aux véhicules agricoles à qui l'accès est permis. Mme Daerden rappelle que, pour permettre tous les usages, le type de revêtement ne sera pas nécessairement uniforme tout au long du tracé.

Une habitante de Briançon demande si **un des tracés proposé est moins fréquenté par les agriculteurs** que l'autre, ce qui pourrait constituer un critère de choix. Aurélien Rateau répond que les tracés par les centres stations seront moins utilisés par les véhicules agricoles, mais que les agriculteurs souhaitent par ailleurs que la fréquentation qui existe et pourrait continuer d'exister sur leurs terres soit régularisée et les chemins entretenus par la collectivité.

Un habitant de Briançon demande une réflexion pour **garantir la proximité entre les arrêts de bus et les accès à la Via Guisane**.

Un habitant de Briançon demande s'il est envisageable d'inclure dans le projet le tracé préférentiel et les alternatives. Mme Dao-Léna rappelle qu'il faut **maîtriser le coût du projet**. La personne demande si on

connaît **la proportion de gens qui utiliseraient le chemin pour la promenade ou pour les déplacements du quotidien**. Aurélien Rateau relate les résultats provisoires de l'étude en ligne : près de 400 personnes indiquent qu'elles se promèneront sur la Via Guisane ; plus de 200 personnes qu'elles se rendront à un commerce ou une activité ; et un peu plus de 50 personnes qu'elles iront au travail.

Un habitant de Briançon demande pourquoi des **pistes cyclables** ne sont pas construites systématiquement sur les routes qui font l'objet de travaux.

Un habitant demande pourquoi **une passerelle est nécessaire au niveau de Saint-Chaffrey** et s'interroge sur son coût au regard du cheminement existant en rive droite. Mme Dao-Léna indique que le passage en rive gauche en aval du pont de l'Envers est délicat du fait de l'étroitesse du chemin. Un passage en rive droite est donc envisagé avant une passerelle pour récupérer la rive gauche, plus agréable notamment en condition hivernale, valorisant mieux les paysages de la vallée et permettant d'éviter le chemin des Moules, utilisé par les véhicules des habitants du hameau de Loutre.

Un habitant de La Salle demande si les **assureurs** ont donné un point de vue sur le mélange de types de circulation sur les voies douces. Mme Daerden répond que les assurances couvrent les usagers des voies douces comme elles le font sur les routes où voitures, piétons et cyclistes coexistent également.

Une habitante de Briançon demande si elle pourra continuer à **promener son chien** sur la rive gauche de la Guisane. Aurélien Rateau rappelle que la nécessité de demander aux maîtres de tenir leurs chiens en laisse et de ramasser les déjections a été évoquée lors des précédentes réunions publiques.

Mme Daerden rappelle que **l'atelier Cyclonic** a réalisé un diagnostic de la mobilité à vélo à Briançon qui oriente l'action des élus. Un représentant de l'atelier Cyclonic présente son activité. Il promeut l'activité vélo à Briançon, fait des propositions pour la développer, notamment entre basse ville et haute ville, répare et revend des vélos, propose un atelier à ses adhérents.

Aurélien Rateau relate les résultats provisoires du questionnaire (voir supports pp. 33-38).

Un habitant demande si les **cavaliers** pourront fréquenter le chemin. Aurélien Rateau indique que cela n'est pas déterminé à ce stade et dépend notamment de la compatibilité du revêtement avec cet usage.

Une personne demande si des répondants aux questionnaires s'opposent au projet. Aurélien Rateau répond **qu'à ce stade, il y a peu de personnes qui s'opposent au projet en tant que tel**, la discussion portant plus généralement sur les usages à autoriser et la réglementation à mettre en place.

Travaux par table

Voir les grilles d'observation en annexe.

Hervé Bardinal rapporte les échanges d'une des tables dédiées au tracé à Briançon.

La **largeur de la voie** a été abordée et les trois mètres prévus sont apparus trop importants à certains. Sur le tracé à Briançon, plusieurs risques ont été évoqués et nécessitent une prise en compte : le **risque de chutes de blocs** après Bricorama et la **nécessité d'un barriérage** en bord de Guisane (risque de chute des promeneurs).

Pour les participants à ce groupe de travail, la Via Guisane pourra être utilisée par les Briançonnais pour la promenade mais également, à la marge, pour les **déplacements du quotidien**, par exemple pour se rendre au centre commercial de Chantemerle.

Il est recommandé de bien **signaler le point de départ de la Via Guisane** et de proposer des **stationnements publics** notamment au niveau de la résidence des Crots et du parking de Bricorama, tous deux privés. Il est suggéré d'ouvrir le parking du Prorel d'ordinaire fermé l'été pour favoriser l'accès à la Via Guisane. Le tarif devra être adapté.

Il est enfin proposé de **mettre en valeur les gorges de la Guisane** en veillant, sur la section concernée, aux interactions avec les clients du camping de Champ de blanc.

Au niveau de Saint-Chaffrey, l'hypothèse d'un tracé par le **chemin des Moules** a été étudiée par le groupe et le chemin a été jugé peu agréable parce que notamment froid en hiver.

Sylvain Gruzza rapporte les échanges de la seconde table dédiée au tracé à Briançon.

Les usages de la Via Guisane envisagés par ce groupe de travail sont les suivants : **utilisation par les groupes guidés** notamment pour l'accès à d'autres chemins, par les particuliers pour la promenade et pour aller au travail. Selon ce groupe, dans le cadre de la montée des préoccupations environnementales, un **engouement potentiel pour ce type d'itinéraire** pour se déplacer au quotidien doit être envisagé.

Les participants souhaitent une **réglementation légère** à l'ouverture de la Via Guisane qui évoluera si besoin.

Le **tracé préférentiel est jugé cohérent** et il n'est pas utile pour ce groupe de traverser les centralités urbaines qui restent suffisamment proches. Le fléchage de la Via-Guisane depuis et vers les centralités urbaines doit être performant.

Laetitia Van De Portal (atelier Azimuts) rapporte les échanges de la table dédiée aux interconnexions.

Les difficultés de liaisons en mode doux entre la ville haute de Briançon et la via Guisane d'une part, et la gare et la Via Guisane d'autre part, ont été évoquées. L'idée d'une **nouvelle liaison entre la gare et la Via Guisane**, qui générerait une réflexion pour mieux raccorder d'autres pôles de la ville à la Via Guisane, a été évoquée.

Concernant les accès, ce groupe estime qu'il n'y a pas besoin de davantage de parkings le long de la Via Guisane l'été. A l'entrée de ces derniers, il faudrait éviter les limiteurs de hauteur pour les personnes qui transportent des vélos sur leurs voitures. Pour accéder à la Via Guisane en transports en commun, il faudrait **un arrêt de bus dans chaque noyau villageois** à proximité du sentier. La possibilité de dédier une partie des bus au transport des vélos à certaines heures et à certaines périodes de l'année, de même que l'hypothèse qu'ils tirent des remorques à vélo, ont été évoquées.

Concernant les aménagements, il faudra prévoir du mobilier pour **garer et attacher les vélos** par le cadre à proximité des commerces.

Enfin, la nécessité du traitement du **raidillon de Moulin Baron** a été rappelée.

Via Guisane – Atelier de concertation – Grille de recueil d’observations

Objet de l’atelier : **Discussion autour du tracé**

Commune concernée : Briançon

Nom du rapporteur : Sylvain Gruzza

Nombre de participants à la table : 4 Date : 04/04/2019

L’objet de cet atelier est de discuter le tracé du projet au sein d’une des communes de la vallée, entre Monêtier et Briançon.

La discussion peut être structurée autour de 4 grandes questions. Le facilitateur va lire la première, proposer un tour de table (au moins pour la première) afin que chacun des participants puisse y répondre, puis passer à la suivante, jusqu’à la quatrième.

1. D’après vous, qui empruntera la voie ? Pour y faire quoi : se promener, accéder aux commerces... ? Comment : à pied, à vélo... ?

Dans le cadre d’une activité professionnelle de guide, comme d’un nouvel itinéraire de découverte ou de liaison.

Dans le cadre personnel, comme un itinéraire de promenade, pour accéder au travail.

2. D’après vous, quelles sont les avantages et les inconvénients des différentes options de tracé ? Lequel faudrait-il privilégier, afin de répondre aux attentes des usagers tout en minimisant les impacts sur la faune, la flore, le paysage, ainsi que le coût du projet ?

Le tracé préférentiel est cohérent. La vallée est suffisamment étroite et ce tracé passe naturellement à proximité des centralités urbaines qui sont les points d’accroche.

Penser un périmètre plus large que le tracé pour le fléchage vers et depuis la Via Guisane.

3. Comment concilier les différents usages (promenade, usages agricoles, riverains, économiques, sportifs...) ? Quels aménagements faudrait-il prévoir ? Quelle réglementation envisager ?

Codifier à minima et faire évoluer si nécessaire. La cohabitation des usages se fera de façon naturelle.

4. Quel patrimoine (naturel, bâti, paysager, activités...) valoriser ? Quels équipements proposer pour le confort des usagers ? Comment relier la Via Guisane aux autres cheminements existants ? Avec quelle signalétique ?

Via Guisane – Atelier de concertation – Grille de recueil d’observations

Objet de l’atelier : **Discussion autour du tracé**

Commune concernée : Briançon

Nom du rapporteur : Hervé Bardinal

Nombre de participants à la table : 4 Date : 04/04/2019

L’objet de cet atelier est de discuter le tracé du projet au sein d’une des communes de la vallée, entre Monétier et Briançon.

La discussion peut être structurée autour de 4 grandes questions. Le facilitateur va lire la première, proposer un tour de table (au moins pour la première) afin que chacun des participants puisse y répondre, puis passer à la suivante, jusqu’à la quatrième.

1. D’après vous, qui empruntera la voie ? Pour y faire quoi : se promener, accéder aux commerces... ? Comment : à pied, à vélo... ?

Au départ de Briançon, il s’agit d’un itinéraire urbain. Mais ensuite la plus grande partie briançonnaise est en zone naturelle sans accès latéral. C’est un lieu de promenade mais un participant dit qu’il pourrait utiliser la voie pour aller vers le centre commercial de Chantemerle.

2. D’après vous, quelles sont les avantages et les inconvénients des différents options de tracé ? Lequel faudrait-il privilégier, afin de répondre aux attentes des usagers tout en minimisant les impacts sur la faune, la flore, le paysage, ainsi que le coût du projet ?

Pas d’option de tracé sur Briançon.

Au niveau de Saint Chaffrey, le tracé chemin des moules est perçu comme très froid l’hiver.

3. Comment concilier les différents usages (promenade, usages agricoles, riverains, économiques, sportifs...) ? Quels aménagements faudrait-il prévoir ? Quelle réglementation envisager ?

Largeur de trois mètres perçue comme trop large pour certains.

Sécuriser les risques de chute de blocs.

Barriérage bord de Guisane par endroit.

4. Quel patrimoine (naturel, bâti, paysager, activités...) valoriser ? Quels équipements proposer pour le confort des usagers ? Comment relier la Via Guisane aux autres cheminements existants ? Avec quelle signalétique ?

Prévoir une signalétique forte au départ de Briançon.

Prévoir des stationnements publics au niveau des Crots et de Bricorama. Ouvrir le parking du Prorel en été avec un tarif adapté.

Valoriser les « gorges de la Guisane ».

Veiller à l’accès au camping Champ de blanc (signalétique).



Via Guisane – Atelier de concertation – Grille de recueil d’observations

Objet de l’atelier : **Faciliter les déplacements**

Nom du rapporteur : Laëtitia Vandeportal

Nombre de participants à la table : 9 Date : 04/04/2019

L’objet de cet atelier est de discuter des modalités de stationnement, d’interconnexion avec les transports en commun, de signalétique, de communication, etc., qui permettront de faciliter l’accès à la Via Guisane pour les résidents et touristes des communes du tracé mais aussi pour les personnes venant de plus loin.

1. D’après vous, d’où viendront les usagers de la Via Guisane ?

A Briançon, les gens pourront venir de n'importe quel quartier pour emprunter la Via Guisane. Des aménagements sont à prévoir pour sécuriser les accès, notamment depuis la ville haute.

2. Au vu de la situation actuelle et en anticipant les nouveaux usages que générera la Via Guisane, quels seront, selon vous, les principaux points d’accès à la voie ? Véhicules individuel, car, train, à pied ou en vélo, avec quel mode de déplacement les usagers les atteindront-ils ?

Les accès se feront surtout où il y a des parkings bien aménagés et faciles d'accès. Pas de problème de parking en été car il y en a suffisamment, par contre en hiver il n'y a pas assez de parkings.

Il faudrait un arrêt de bus à proximité de la Via Guisane dans chaque village. Mais il est interdit de monter avec un vélo dans les bus, dont impossible de relier le haut de la via Guisane en transports en commun pour faire la descente jusqu'à Briançon. Un moniteur de VTT à la table indique que la majorité de ses "clients" préfèrent ne faire que la descente car la montée peut être assez difficile pour les gens peu sportifs. Donc impossible pour beaucoup de retourner à la voiture une fois qu'on a fait la descente si on est pas venu avec deux voitures en en laissant une en haut et une en bas.

NB : A Moulin Baron, les usagers quittent le tracé pour éviter la pente. Bien aménager ce raidillon.

3. Aménagements, communication, horaires, comment faire en sorte que les usagers de la Via Guisane puissent accéder à la voie douce avec les transports en commun ? Comment faciliter la liaison entre la gare de Briançon et la via Guisane ?

Dédier une partie des bus hors horaires scolaires à l'acheminement des vélos. Dédier un véhicule de mai à octobre .

Plusieurs possibilités sont envisageables pour un parcours sécurisé Gare-Via Guisane qui profiterait à d'autres quartiers mais cela nécessiterait une étude à part entière sur les liaisons cyclables dans Briançon.

4. Où et comment aménager des parkings facilitant l’usage de la Via Guisane ?

Attention aux limiteurs de hauteur à l'entrée des parkings car ils empêchent le passage des voitures avec les vélos sur le toit et les petites camionnettes des clubs de VTT.



5. Selon vous, quels sont les itinéraires de liaisons entre la Via Guisane et les différents villages qu'il faudrait valoriser, signaler, aménager en priorité ?

Du mobilier pour poser les vélos à proximité des villages et commerces. Plutôt des arceaux pour éviter le vol.

